

## DELIBERATION DD2022\_088

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	42
Votants	64
Pouvoirs	23

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 24 juin 2022

**LE 30 juin 2022, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL CONVENTIONNÉ À VERGT

#### PRESENTS :

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, M. DENIS, M. MOTARD, Mme ROUX, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, Mme DOAT, Mme DUPUY, Mme MARCHAND, M. PALEM, M. VADILLO, Mme MOULHARAT

#### ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. AUDI, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, Mme KERGOAT, M. LEGAY, M. MALLET, M. PIERRE NADAL, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, M. GASCHARD, M. NOYER, Mme LANDON, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. CHAPOUL

#### POUVOIR(S) :

M. BUFFIERE donne pouvoir à M. DENIS  
M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES  
M. PROTANO donne pouvoir à M. AUZOU  
M. TALLET donne pouvoir à M. PARVAUD  
Mme FAURE donne pouvoir à M. CIPIERRE  
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. NOYER  
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU  
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE  
M. SERRE donne pouvoir à Mme MOULHARAT  
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. GEORGIADES  
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. BARROUX donne pouvoir à Mme LABAILS  
M. CADET donne pouvoir à M. BIDAUD  
Mme COURAULT donne pouvoir à Mme DOAT  
M. DELCROS donne pouvoir à Mme LABAILS  
Mme FAVARD donne pouvoir à Mme DOAT  
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. BOURGEOIS  
M. MARSAC donne pouvoir à M. PERPEROT  
M. LAVITOLA donne pouvoir à Mme ARNAUD  
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. BOURGEOIS  
Mme REYS donne pouvoir à Mme MARCHAND  
M. CHANTEGREIL donne pouvoir à M. DENIS  
M. PERIER donne pouvoir à Mme MARCHAND

# SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION D'UN LOGEMENT COMMUN

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_088-DE

DD2022\_088

SLOV

**Vu** le code général des collectivités territoriales.

**Considérant que** par délibération du 31 mars 2022, le conseil communautaire du Grand Périgueux a révisé son règlement d'intervention en faveur du logement, et notamment les aides aux logements communaux conventionnés ( production et réhabilitation).

**Que** par ailleurs, ce type d'opération peut aussi être financé sur demande de la commune par le fonds de mandat (règle cumulative du règlement intérieur relatif aux fonds de concours approuvé par délibération du 25 mars 2021).

**Que** le Grand Périgueux est sollicité aujourd'hui par la commune de Vergt , au titre du logement social, pour soutenir financièrement la rénovation d'un logement communal conventionné situé dans le centre-bourg , 15 place Charles Mangold.

**Considérant que** le logement communal visé par les travaux est assez vétuste et n'a fait l'objet d'aucune rénovation thermique depuis plus de 20 ans.

**Que** les travaux envisagés permettent de réaliser une amélioration énergétique performante : isolation , double vitrage performant, VMC basse consommation et système de chauffage par radiateurs à chaleur douce avec programmation et régulation intégrées. Le logement étant mitoyen avec deux salles d'activités communales ( dessin et musique) l'isolation phonique est également renforcée.

**Que** le logement T1 permet d'accueillir une personne seule ou un couple : cette configuration correspond à la majorité des compositions familiales des demandeurs de logements sociaux et les petits logements font défaut sur l'agglomération .

**Que** le loyer sera le suivant :

Type de logement	Forme	Nombre de logements	Surface Habitable	Loyer
T1	individuel	1	38,51	243 €

**Considérant que** par décision du 20 avril 2022 et conformément au règlement d'intervention du Grand Périgueux, la commune de Vergt soutient également la rénovation de ce logement communal à hauteur de 20 345,92 € .

**Que** le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses HT €		Recettes HT €		
Menuiseries intérieures, peinture	24 224,93	DETR	14 132,97€	30%
Menuiseries extérieures	2 800,00	Département	7 780,00 €	16,5 %
Plomberie , Électricité	13 776,96	Grand Périgueux Logement social	4 851 €	10 ,3%
Charpente	6 308,00	Fonds Propres	20 345,92 €	43,2%
<b>TOTAL</b>	<b>47 109,89 €</b>		<b>47 109,89 €</b>	

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- Décide d'accorder la subvention au titre de la rénovation du logement communal conventionné de 3 851 € ainsi qu'un bonus « petite typologie » de 1 000 €, soit une subvention totale de 4 851 € ;
- Autorise le président à signer tout document afférent à cette subvention.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 18/07/2022	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 18/07/2022	Périgueux, le 18/07/2022
	<p>Le Président, Jacques AUZOU</p> 